

## **La démocratie ne doit pas devenir la victime silencieuse de la pandémie de coronavirus**

Tandis que les gouvernements à travers le monde peinent à contenir l'épidémie de COVID-19 et font tout leur possible pour protéger la santé publique, la démocratie est en danger dans de nombreux pays. Certains droits durement acquis sont écartés par des mesures d'urgence, des élections repoussées jusqu'à nouvel ordre ou organisées dans des conditions problématiques, et des libertés fondamentales affaiblies.

Depuis début mars, plus de 50 pays et territoires ont reporté leurs élections en raison de la crise, d'après l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale (IDEA International). Bien que cette décision puisse se justifier dans le contexte de la pandémie, certains pays ont reporté leurs élections en s'appuyant sur des lois d'urgence sanitaire au lieu de passer par les voies politiques constitutionnelles et stipulées par les normes internationales, et ce sans toujours convenir du processus à suivre pour fixer une nouvelle date électorale.

A l'inverse, dix-neuf pays et territoires ont maintenu leurs élections dans des circonstances difficiles, qui, pour certaines, pourraient discréditer l'intégrité démocratique, voire la légalité, des dites élections. En effet, une élection caractérisée par un personnel limité au bureaux de vote, des bureaux fermés, un taux de participation très faible et une observation indépendante minimale, voire inexistante, peut s'avérer aussi compromise qu'une élection reportée indéfiniment.

Les pays qui doivent organiser des élections dans les prochains mois font face à un défi de taille. En plus de prendre des mesures draconiennes pour éviter la propagation du virus, ils doivent faire en sorte que leurs citoyens puissent pleinement participer au processus électoral. La situation complique la tenue des meetings politiques, des débats, l'inscription des électeurs sur les listes et la gestion des rassemblements le jour du scrutin.

De nombreuses questions difficiles se posent aux citoyens et dirigeants de ces pays : peut-on organiser des élections, et les processus en amont, sans mettre des vies en danger ? Suffira-t-il de mettre en place des précautions supplémentaires dans les bureaux de vote, ou faudra-t-il apporter des changements plus radicaux, parfois controversés, à la procédure électorale ?

Ces questions complexes impliquent nos droits fondamentaux, l'intégrité de nos démocraties et la légitimité de nos gouvernements. Les réponses dépendront du contexte juridique, politique et de santé publique de chaque État, et nécessiteront probablement des compromis difficiles.

Les normes et obligations internationales constituent toutefois un guide indispensable. Nous préconisons donc que les processus électoraux pendant la pandémie de COVID-19 reflètent et respectent les principes clés suivants :

- **Un ancrage juridique solide.** L'adoption de mesures d'urgence, y compris la modification du processus électoral, doit être conforme aux dispositions constitutionnelles et aux lois électorales. Dans les cas où le cadre juridique d'un État ne prévoit pas une telle situation, les changements nécessaires doivent être adoptés officiellement, conformément aux obligations internationales.
- **Un large soutien politique.** Même lorsque la loi est claire, une approche consultative est cruciale pour garantir un consensus politique. Sans cela, les mesures mises en place peuvent être perçues comme une stratégie de gain politique de la part des élus en exercice, ce qui fragiliserait la confiance du public, essentielle à la résolution de la crise sanitaire.
- **Une communication claire et transparente.** Les citoyens doivent comprendre quelles sont les mesures à l'étude, qui les envisage et sur quelles fondations elles reposent. Les médias et la société civile ont un rôle crucial à jouer dans la prévention de l'érosion démocratique, que ce soit en suivant de près les mesures adoptées, en encourageant ou facilitant les débats, ou en mettant en avant les enjeux critiques.
- **La proportionnalité.** Toutes les mesures prises, des ajustements faits aux bureaux de vote aux changements plus radicaux portant sur l'inscription des électeurs, le déroulement du scrutin ou le décompte des votes, doivent être raisonnables et proportionnées au risque posé par l'épidémie de coronavirus.
- **La mise en place de mesures s'appuyant sur les meilleures informations techniques disponibles.** La mise en place de mesures adaptées et proportionnées requiert à la fois sécurité juridique et adhésion politique, mais aussi l'avis d'experts. Il est donc essentiel de consulter des experts, notamment des questions électorales, dès que possible.
- **La mise en place d'échéances.** L'échéance des mesures d'urgence doit être clairement définie. Ce principe est particulièrement important dans le cas d'élections reportées, qui ne doivent pas l'être indéfiniment. S'il est impossible de fixer une nouvelle date, il faut un consensus clair qui permette de déterminer quand la tenue d'un scrutin peut se faire sans risque.
- **Le respect des groupes les plus affectés.** À l'heure actuelle, il convient de prêter une attention toute particulière à certains citoyens afin de garantir la tenue d'élections libres, justes et sûres. Il s'agit notamment des personnes hospitalisées ou confinées chez elles en raison du virus, des professionnels de santé, des forces de l'ordre et militaires impliqués dans la gestion de la crise, et des groupes traditionnellement marginalisés, comme les femmes, les personnes en situation de handicap, les personnes âgées, les réfugiés et migrants, les minorités, et toute personne susceptible d'être privée de ses droits.

Presque tous les pays du monde seront affectés par la pandémie. Il est donc crucial de faire face à ce défi commun ensemble. En protégeant la santé et la sécurité de nos citoyens, nous devons aussi nous assurer que ces mesures de protection défendent l'intégrité des élections et la légitimité des systèmes politiques démocratiques.

Nous exhortons tous les dirigeants et gouvernements à prendre leurs décisions dans le respect de ces principes et des droits fondamentaux. Ainsi, nous sortirons plus forts de cette crise, en protégeant aussi bien notre précieuse liberté démocratique que la santé publique.

### ***Signataires***

**ALBRIGHT, Madeleine K.** – Ancienne Secrétaire d’État des États-Unis; Présidente du Conseil de l’Institut National Démocratique (NDI); Membre du Comité des Sages sur l’Intégrité Électorale de la Fondation Kofi Annan.

**ANNAN, Nane** – Membre du Conseil d’Administration de la Fondation Kofi Annan.

**BANBURY, Anthony** – Président et Directeur Général de la Fondation Internationale pour les Systèmes Electoraux (IFES); Membre du Groupe Central sur l’Intégrité Électorale de la Fondation Kofi Annan .

**CARTER, Jason J.** – Président du Conseil de direction du Centre Carter.

**CHINCHILLA, Laura** – Vice-présidente du Club de Madrid; Ancienne Présidente du Costa Rica; Présidente de la Commission Kofi Annan sur les Élections et la Démocratie à l’Ère du Numérique; Membre du Comité des Sages sur l’Intégrité Électorale de la Fondation Kofi Annan.

**CLARK, Joe** – Ancien Premier ministre du Canada; Membre du Comité des Sages sur l’Intégrité Électorale de la Fondation Kofi Annan.

**DOSS, Alan** – Président de la Fondation Kofi Annan.

**DREIFUSS, Ruth** – Ancienne Présidente de la Confédération Suisse et conseillère fédérale; Membre du Comité des Sages sur l’Intégrité Électorale de la Fondation Kofi Annan.

**GASPARD, Patrick** – Président de la Open Society Foundation (OSF).

**HEYZER, Noeleen** – Ancienne Secrétaire Exécutive de la Commission Économique et Sociale des Nations Unies pour l’Asie et le Pacifique (CESAP); Membre de la Commission Kofi Annan sur les Élections et la Démocratie à l’Ère du numérique.

**IBRAHIM, Mo** – Fondateur de la Fondation Mo Ibrahim.

**ILVES, Toomas Hendrik** – Ancien Président de l’Estonie; Membre de la Commission Kofi Annan sur les Élections et la Démocratie à l’Ère du numérique.

**JONATHAN, Goodluck** – Ancien Président du Nigéria; Président de la Fondation Goodluck Jonathan; Membre du Comité des Sages sur l’Intégrité Électorale de la Fondation Kofi Annan.

**KOENDERS, Bert** – Ancien Ministre des Affaires étrangères des Pays-Bas; Membre du Comité des Sages sur l’Intégrité Électorale de la Fondation Kofi Annan.

**LETERME, Yves** – Ancien Secrétaire général de l’Institut international pour la démocratie et l’assistance électorale (IDEA International); Ancien Premier ministre de la Belgique; Membre de la Commission Kofi Annan sur les Élections et la Démocratie à l’Ère du numérique.

**LEUTHARD, Doris** - Ancienne Présidente de la Confédération suisse; Ancienne membre du Conseil Fédéral Suisse; Membre du Conseil d’Administration de la Fondation Kofi Annan.

**MACHEL, Graça** – Ministre de la Culture et de l’Éducation du Mozambique; Ancienne Première dame du Mozambique et d’Afrique du Sud; Membre du Conseil d’administration de la Fondation Kofi Annan.

**MALCORRA, Susana** – Ancienne ministre des Affaires étrangères de l’Argentine; Ancienne Secrétaire générale adjointe à l’appui aux missions des Nations Unies; Ancienne Responsable des opérations et Vice-directrice exécutive du Programme alimentaire mondial; Membre du Conseil d’administration de la Fondation Kofi Annan.

**MITCHELL, Derek (ambassadeur)** – Président de l’Institut National Démocratique (NDI).

**MOLLER, Michael** - Ancien Secrétaire général adjoint des Nations Unies et 12e Directeur général de l’Office des Nations Unies à Genève; Membre du Conseil d’administration de la Fondation Kofi Annan.

**PETERS, Mary Ann (ambassadrice à la retraite)** – Présidente-Directrice générale du Centre Carter.

**SALAMÉ, Ghassan** – Ancien envoyé spécial de l’ONU pour la Libye; Membre du Conseil d’administration de la Fondation Kofi Annan.

**STEDMAN, Stephen** – Secrétaire général de la Commission Kofi Annan sur les Élections et la Démocratie à l’Ère du numérique.

**SY, Elhadj As** – Président du Conseil d’administration de la Fondation Kofi Annan; Co-Président du Conseil Mondial de Suivi de la Préparation; Ancien Secrétaire général de la Fédération Internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR).

**WIECZOREK-ZEUL, Heidemarie** – Ancienne ministre fédérale de la Coopération économique et du Développement de l’Allemagne; Membre du Comité des Sages sur l’Intégrité Électorale de la Fondation Kofi Annan.

**will.i.am** – Musicien et entrepreneur; Membre du Conseil d’administration de la Fondation Kofi Annan.

**YUDHOYONO, Susilo Bambang** - Sixième Président de la République d’Indonésie; Membre du Comité des Sages sur l’Intégrité Électorale de la Fondation Kofi Annan.

**ZEDILLO, Ernesto** – Ancien Président du Mexique; Membre du Comité des Sages sur l’Intégrité Électorale de la Fondation Kofi Annan; Membre de la Commission Kofi Annan sur les Élections et la Démocratie à l’Ère du numérique.



/

**À propos de la Fondation Kofi Annan :**

La Fondation Kofi Annan est une organisation indépendante à but non lucratif qui œuvre à la promotion d'une meilleure gouvernance mondiale et au renforcement de la capacité des populations et des pays à bâtir un monde plus juste et pacifié. Elle a été fondée en 2007 par Kofi Annan, ancien Secrétaire général des Nations Unies.

<https://www.kofiannanfoundation.org/>